



## Règlement Challenge BR-25

### 1. Législation

- Les armes utilisées doivent être détenues légalement, une autorisation modèle 9, 4 ou ce qui en tient lieu est requise (Loi 09/06/2006).
- Les matchs ne peuvent se tirer que dans les installations reconnues et dûment agrémentées par les autorités administratives et sportives

### 2. Match

- Les matchs se déroulent à une distance de 25 m avec une carabine dont les spécifications sont indiquées au point 3.
- Les matchs se déroulent dans chacun des clubs participants en mode « postal ». Les participants peuvent s'inscrire auprès du secrétaire de la Fédération des Sociétés de Tir francophones du Brabant ([secretaire@fstfb.be](mailto:secretaire@fstfb.be)) qui leur fournira deux cibles.
- Les tireurs auront une période maximale de deux mois pour tirer ces deux cibles et les faire parvenir au secrétaire.
- A l'issue de la période des deux mois, le secrétaire, aidé d'un vérificateur ou d'une vérificatrice, procédera aux comptages des points et fera parvenir les résultats aux tireurs des clubs participants.

### 3. Équipement

- Les armes utilisées seront des carabines standard au calibre .22 LR, à l'exclusion des carabines de match.
- Les armes seront équipées d'une lunette d'un grossissement maximal de 9x.
- Un support avant style sac de sable, bipied ou trépied simple pourra être utilisé, à l'exception d'un trépied spécifique de Bench Rest 50 qui ne pourra pas être utilisé.
- Un support arrière de type sac de sable « oreille de lapin » pourra être utilisé.



# FEDERATION DES SOCIÉTÉS DE TIR FRANCOPHONES DU BRABANT

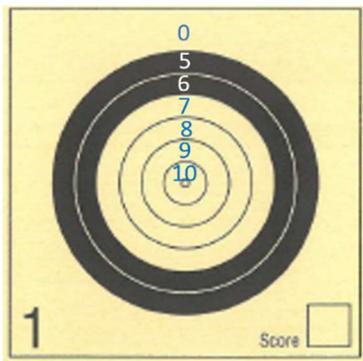
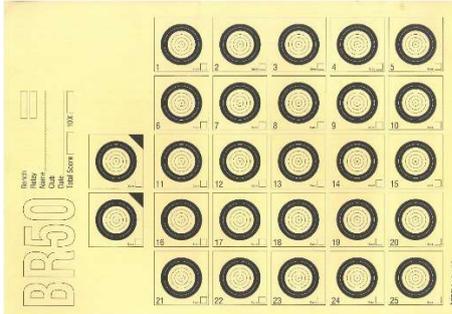
**A.S.B.L.**

Siège social :  
Allée des Roses, 10  
1400 Nivelles

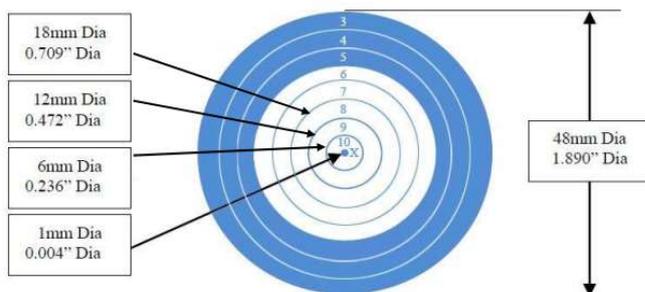
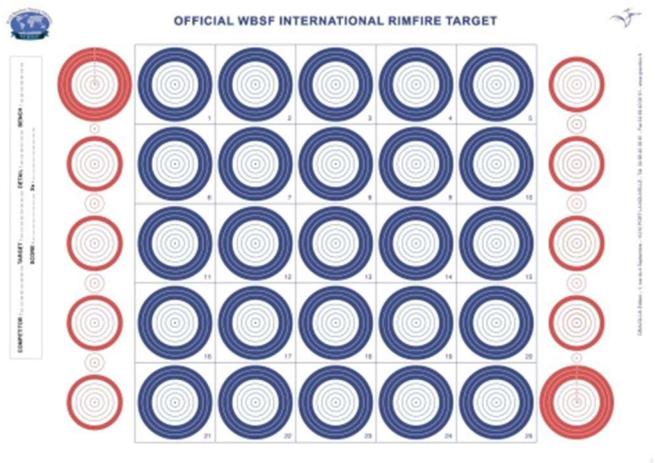
NE : 0430.942.888 - GEBABEBB BE69 0012 5257 8578

## 4. Cible

- La cible utilisée sera la cible Krüger n°5134, composée de 25 blasons et deux blasons d'essai :



- Ou la cible du WBSF Rimfire 22 Hunter, composée de 25 blasons et de 10 blasons d'essai :





## FEDERATION DES SOCIETES DE TIR FRANCOPHONES DU BRABANT

**A.S.B.L.**

Siège social :  
Allée des Roses, 10  
1400 Nivelles

NE : 0430.942.888 - GEBABEBB BE69 0012 5257 8578

### 5. Comptage des points

- Le comptage des points est réalisé par un arbitre responsable, aidé d'un vérificateur ou une vérificatrice et une jauge 22 LR (avec loupe ou pas) sera utilisée afin d'accorder ou pas le point.
- Seule la partie cylindrique (impact) créée par le passage du projectile servira au jaugeage, les déchirures du papier ne doivent pas entrer en ligne de compte.
- Si l'impact touche la zone supérieure, le point supérieur sera attribué.
- Tout impact qui touche la zone « X » sera à noter comme une mouche ou « 10 X » dans le comptage des points.
- Si un impact touche la surface, sans que l'on puisse attribuer un point, l'impact est comptabilisé comme un « Zéro ».
- Tous les impacts qui touchent la ligne du cadre intérieur ou extérieur des cibles de match seront comptabilisés comme « Zéro ».
- Si un ou plusieurs tireurs sont ex æquo, le départage se fera sur le nombre de « 10 X »
- Si deux ou plusieurs tireurs ont le même nombre de points ainsi que de « 10 X » alors ils seront départagés sur base de la 1<sup>re</sup> erreur commise. Pour un score de 249, le tireur ayant le 1<sup>er</sup> « 9 » est classé second, pour un score de 250, le tireur ayant le 1<sup>er</sup> « 10 » sera classé second.
- S'il y a plus d'impact(s) dans la zone et que le tireur s'en rend compte, il pourra laisser la zone suivante sans impact. Sinon, le point le plus bas sera attribué et une pénalité d'un point sera déduite. L'autre ou les autres impacts seront comptabilisés comme « Zéro ».
- Le score parfait est de 250/250 avec 25X (mouches).